

COMPTE RENDU DES REPRESENTANT-E-S CGT FINANCES PUBLIQUES A LA RÉUNION DE SUIVI DU PROTOCOLE DU 22 OCTOBRE 2021

La direction a invité les organisations représentatives à un « point d'étape » sur le processus d'application locale du protocole d'accord sur la reconnaissance de l'engagement des agents à la DGFIP du 22 octobre 2021. Ce protocole prévoyait 3 volets : la prime exceptionnelle accordée en décembre ; l'augmentation du nombre promotions par concours, listes d'aptitude et tableaux d'avancement, et enfin un fonds accordé à toutes les directions pour améliorer le cadre de vie des agents.

Le volet 3 nommé « amélioration du cadre vie au travail » prévoit une enveloppe de 10 millions d'euros, soit 100 euros par agent, à répartir au niveau local pour l'amélioration du cadre de travail et de la qualité de vie au travail. Pour Paris, le budget à répartir est de 484 000 €. C'est sur cette 3ème enveloppe que portait la réunion avec la direction.

La direction est revenue sur la consultation des personnels organisée au mois de décembre et ouverte à tous les collègues pour émettre des propositions d'utilisation de cette enveloppe. Force est de constater que cette consultation n'a pas rencontré un franc succès puisque seulement 59 collègues y ont participé, soit environ 1,3 % de l'effectif total de la DRFIP Paris. Mais est-ce vraiment étonnant ? Suffit-il de saupoudrer quelques euros pour améliorer nos conditions de travail alors que la direction veut fermer la moitié des sites, déplace les agent.es à son bon vouloir et vide les missions de leur sens ?

La CGT a rappelé que l'argent alloué n'est pas un cadeau de la Direction Générale mais provient des gains faits sur le dos des agent.es de la DGFIP au travers des suppressions d'emplois et du NRP.

C'est pourquoi, la CGT a réaffirmé que cette enveloppe devait profiter à **tou.tes les agent.es** de la DRFIP et qu'à ce titre, seul un « chèque agent.es » (culture, éthique,...) pourrait être exhaustif et équitable. Cette proposition a été appuyée par les représentant.es Solidaires Finances Publiques et FO DGFIP. À ce stade, la direction refuse cette option arguant qu'elle n'est pas approuvée par la direction générale.

Le représentant de la direction a ensuite expliqué la méthode qu'il avait retenue : faire classer les propositions par les organisations syndicales, c'est-à-dire concrètement d'en retenir certaines et d'en rejeter d'autres. Cette méthode est absolument inacceptable pour la CGT.

En effet, de quel droit pourrions-nous considérer que tel ou tel collègue mérite plus qu'un autre ? Quels aménagements apporter et sur quels sites quand règne une incertitude sur la moitié d'entre eux ? Comment savoir à combien de collègues vont bénéficier ces aménagements puisque nous ne savons toujours pas à ce jour quel sera le sort réservé aux agent.es des sites que la direction veut abandonner après 2023 ?

La direction locale doit prendre ses responsabilités et soutenir la demandes des élu.es parisien.nes du « chèque agent.es » auprès de la direction générale !

Si elle s'entête dans sa démarche, les élu.es CGT finances publiques Paris voteront en leur âme et conscience au CTL « informel » prévu à ce stade le 29 mars 2022.